

Lunettes de sécurité OP-TEMA®

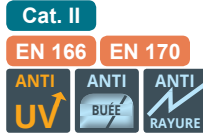
Honeywell


- oculaire monobloc en polycarbonate incolore
- face inclinable 5 positions
- branches en nylon droites, réglables en longueur
- pont de nez souple et ajustable
- protection latérale et supérieure
- poids 30 g
- livrées avec 1 cordelette réglable

référence **Prix HT**

EP1640 Lunettes OP-TEMA®, l'unité

Lunettes de sécurité discrètes et enveloppantes

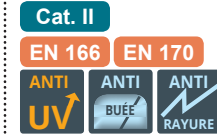


- oculaire monobloc en polycarbonate incolore
- branches droites
- pont de nez intégré
- protection latérale
- poids 24 g

référence **Prix HT**

EP1642 Lunettes enveloppantes, l'unité

Lunettes de sécurité A800

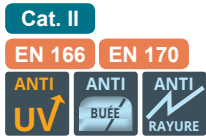
Honeywell


- oculaire monobloc en polycarbonate incolore
- branches droites avec embouts en élastomère souple
- pont de nez en élastomère antiglis
- protection latérale
- poids 22 g

référence **Prix HT**

EP1644 Lunettes de sécurité A800, l'unité

Lunettes de sécurité branches pivotantes

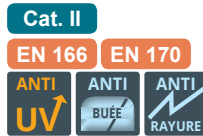


- oculaire monobloc en polycarbonate incolore
- branches droites pivotantes bi-matières, anti-glisse
- pont de nez intégré
- poids 21 g
- livrées avec étui et cordon

référence **Prix HT**

EP1646 Lunettes branches pivotantes, l'unité

Lunettes de sécurité design innovant



- oculaire monobloc en polycarbonate incolore
- branches droites en PVC anti-glisse
- pont de nez en PVC anti-glisse, réglable
- protection supérieure
- poids 25 g
- livrées avec étui et cordon

référence **Prix HT**

EP1648 Lunettes design innovant, l'unité

Lunettes de sécurité enveloppantes



- oculaire en polycarbonate traité Clearview
- branches droites
- pont de nez souple, en PVC
- protection latérale
- poids 23 g
- livrées avec étui et cordon

référence **Prix HT**

EP1652 Lunettes enveloppantes, l'unité

i

Les normes

- EN 165** décrit le vocabulaire de la protection oculaire
- EN 166** réglemente les protections des yeux contre les différents risques de dommages de l'œil ou de la vision, à l'exception des rayonnements d'origine nucléaire, des rayons X, des émissions laser et des rayonnements infrarouges (IR)
- EN 167** définit les méthodes d'essais optiques
- EN 168** définit les méthodes d'essais autres qu'optiques
- EN 170** réglemente les filtres pour les rayons ultraviolets (UV) et définit les échelons. Les rayons ultraviolets sont la partie du spectre invisible inférieur à 380 nm, ils peuvent provoquer des conjonctivites
- EN 171** réglemente les filtres pour les rayons infrarouge (IR) et définit les échelons. Les rayons infrarouge sont la partie du spectre invisible compris entre 780 et 2000 nm. Ils peuvent provoquer la cataracte
- EN 172** réglemente les filtres pour les rayons solaires pour un usage industriel et définit les échelons
- EN 1836** réglemente les filtres pour les rayons solaires pour un usage général et définit les échelons

Les traitements**Dangers pour l'œil ou la vision :**

- chocs,
- projections de particules solides,
- poussières,
- projections de liquide, de substances corrosives, de solvants ou d'autres solutions dangereuses,
- rayonnements, ultraviolets (UV), infrarouges (IR), laser ou lumière bleue
- froid, chaleur, feu ou projections de liquide en fusion.

i

Protections oculaires :

- **Les lunettes à branches** : protection contre les projections frontales de particules et les rayonnements. Les montures, sont plus robustes que sur des lunettes ordinaires.
- **Les lunettes-masques** : protection des yeux et de la zone autour des yeux, contre les projections frontales et latérales de solides et de liquides.
- **Les masques faciaux, visières et écrans faciaux** : protection de la totalité du visage contre les projections de solides, poussières, produits chimiques. Ils se composent d'un système de fixation ajustable, souvent un bandeau, un serre-tête ou un casque, et d'un écran facial. Ils peuvent être combinés avec un casque anti-heurt et/ou un masque respiratoire.

i

Le matériau des oculaires :**Acétate**

résiste aux projections de liquides et de produits chimiques.

Polycarbonate

résiste aux chocs et aux particules solides.

marquage optique :
5 1,2 XX 1 BT CE**Fabricant****Marquage CE****Classe optique :**

Classe 1 : travaux continus
Classe 2 : travaux intermittents
Classe 3 : travaux occasionnels

Échelon de la teinte :

1,2 à 8 : degré de filtration de la couleur visible (1,2 : filtre très clair, 8 : filtre très foncé, deux nombres en cas de variation de la teinte du filtre)

Échelon du filtre :

2 : filtre UV
2C ou 3 : filtre UV avec reconnaissance des couleurs
4 : filtre infrarouge (IR)
5 : filtre solaire et IR
6 : filtre solaire

Résistance mécanique :

Absence de lettre : solidité minimale
F : impact à faible énergie
B : impact à moyenne énergie
A : impact à haute énergie
S : solidité renforcée
K : résistance à la détérioration des surfaces par les fines particules
N : résistance à la buée
T : utilisation à des températures extrêmes (-5°C à +55°C)

marquage de la monture :
XX EN166 A 3,4 CE 00xx**Fabricant****Laboratoire certifié****Marquage CE****Norme****Résistance mécanique :**

Absence de lettre : solidité minimale
F : impact à faible énergie
B : impact à moyenne énergie
A : impact à haute énergie
S : solidité renforcée
T : utilisation possible à des températures extrêmes (-5°C à +55°C)

Domaine d'utilisation :

(ne concerne pas les lunettes à branche)
Absence de marquage : usage général, risques mécaniques non spécifiés
3 : Gouttelettes ou projections de liquides
4 : Grosses particules de poussières > 5 microns
5 : Gaz et fines particules de poussières
8 : Arc électrique de court-circuit
9 : Métal fondu et solides chauds